

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Chorges (CCAS) suite aux élections municipales du 15 mars 2026

CANDIDATURES POUR LES MEMBRES NOMMES

Article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Suite au renouvellement du conseil municipal de la commune de Chorges, il est procédé au renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le Conseil d'Administration est composé à part égale de membres élus par le conseil municipal et de membres du secteur associatif nommés par arrêté du Maire, président de droit du CCAS.

Les membres nommés qui siègeront au CCAS représentent les associations intervenant dans les domaines suivants :

- ✓ **Associations familiales (désignés sur proposition de l'UDAF) ;**
- ✓ **Associations de personnes handicapées du département ;**
- ✓ **Associations de retraités et de personnes âgées du département ;**
- ✓ **Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions.**

RECEVABILITE DES CANDIDATURES DES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS

Les associations doivent :

- ⇒ Avoir leur siège dans le département des Hautes-Alpes ;
- ⇒ Mener des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- ⇒ Ne pas être fournisseurs de biens, de services ou de prestations au CCAS de Chorges.

Leurs représentants proposés (au moins 3 si possible) doivent :

- Être mandatés par leur association pour la représenter ;
- Ne pas siéger au Conseil Municipal de Chorges ;
- Ne pas être agents de la collectivité (mairie ou CCAS de Chorges).

MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

L'acte de candidature est téléchargeable sur le site internet de la commune de Chorges ou peut être demandé par mail à ccas@mairie-chorges.fr

Les candidatures des associations sont à adresser à l'attention de Monsieur le Maire de Chorges **AU PLUS TARD LE MARDI 07 AVRIL 2026**

- **Soit par courrier ou déposés à l'adresse de la mairie : 5 Grande Rue, 05230 CHORGES**
- **Soit par mail à l'adresse suivante : ccas@mairie-chorges.fr**